

Acteurs de la rénovation, candidatez à un projet régional pilote de rénovation énergétique de la copropriété, avant le 31 octobre 2016.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Le projet pilote, en bref

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'ARII PACA* opérateur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vise l'émergence de solutions globales de services et de travaux de rénovation pour des logements collectifs privés. Dans ce cadre, nous sélectionnons **10 groupements intégrateurs**.

L'AMI est ouvert jusqu'au 31 octobre 2016, l'ARII PACA et ses partenaires proposent de vous accompagner gratuitement tout au long du processus de candidature.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Vous êtes un grand groupe, une ETI/PME/TPE, un groupement d'entreprises, d'artisans, un professionnel de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment ou de l'énergie,
- Vous êtes acteur impliqué dans la rénovation énergétique : Bureau d'Etudes Techniques, architectes, ingénieurs conseils, industriel, constructeur/promoteur, distributeur, banquier et assureur :
 - Vous commercialisez une solution globale de services et de produits plus ou moins complète que vous souhaitez améliorer, ou
 - Vous souhaitez vous regrouper pour constituer et proposer une solution globale de services, ou
 - Vous avez une solution prête que vous voulez tester.

Quels avantages ?



Des copropriétés privées « pilotes » seront mises à disposition des intégrateurs pour déployer et tester leurs solutions de services globales, pouvant intégrer l'offre de travaux (selon les règles de mises en concurrence),



Les syndicats de copropriétaires pourront bénéficier d'une subvention publique pour financer une partie d'un audit énergétique, architectural et patrimonial, si besoin,



Un accompagnement gratuit de quelques jours, par l'ARII PACA, sera proposé aux intégrateurs pour les aider à dérouler leur offre et/ou à la compléter, si besoin,



Des outils méthodologiques et des supports pédagogiques seront mis à disposition.

Comment candidater au projet pilote ?

Télécharger le dossier complet à partir du lien : <http://arii-paca.fr/ami/ami-solutions-integrees-pour-la-renovation-energetique/>

N'hésitez pas à nous contacter : Nathalie Ohayon, chargée de mission, 06 23 18 29 47, nohayon@arii-paca.fr

Les étapes ?

- A partir de septembre : constitution du dossier de candidature avec l'aide de l'ARII PACA
- 31 octobre – début novembre 2016 : clôture des candidatures et annonce des lauréats
- 2016-2019 : déploiement de la solution globale de rénovation énergétique dans les copropriétés sélectionnées qui auront abouties au vote des travaux.